

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	9	9

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 9	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la Mayenne

Le 07/09/2022 et publication le 09/09/2022

L'an 2022, le **6 Septembre**, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le **26 Août 2022**.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le **26 Août 2022**.

Présents : LEROUX François, AUBIN Jean-Pierre, GAUTHEUR Jacky, CHEVAUCHEE Tanguy, MOUTON Joëlle, JULIEN Alexandre, PROVOST Olivier, COLLET Claire, FORVEILLE Séverine,

Excusé : RENARD Nadège

Absent :

A été nommé secrétaire : Mme MOUTON Joëlle

D2022-27 : Demande de subvention départementale au titre du plan Mayenne Relance – volet communal - pour le remplacement du matériel vieillissant de la cuisine de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires.

Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

Le reliquat de la dotation pour la commune est de 3 036 €, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80 % maximum du coût total HT

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivants :

1 - Description détaillée du projet :

Remplacement du matériel vieillissant de la cuisine de la salle de fêtes par l'acquisition d'une chambre froide, d'un fourneau, d'une table inox (plan de travail) et d'un combiné plonge 2 cuves et lave-vaisselle.

2 – Calendrier prévisionnel projet :

Dernier Trimestre 2022

3 – Estimation détaillée du projet :

DEPENSES (€ HT)	Total HT
Achat Chambre Froide	1 600,00 €
Achat Fourneau	750,00 €
Achat Table Inox (Plan de travail)	500,00 €
Achat Combiné Plonge 2 cuves et Lave-Vaisselle	1 900,00 €
Total des dépenses	4 750,00 €

TOTAL HT 4 750,00 €

TVA (20 %) 950,00 €

TOTAL TTC 5 700,00 €

4 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
Département (Mayenne Relance)	3 036,00 €
Fonds propres de la commune	1 714,00 €
TOTAL	4 750,00 €

5 – Durée d'amortissement et date de mise en service de l'équipement :

Informations obligatoires à transmettre, au plus tard, sur le tableau récapitulatif des dépenses, lors de la demande de versement de la subvention.

L'opération proposée étant cohérente avec les schémas départementaux, je vous propose de la retenir dans le cadre de notre dotation « Mayenne Relance – volet communal ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet et retient le calendrier des travaux,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du plan Mayenne Relance – volet communal, d'un montant de 3 036 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire, François LEROUX

